



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

médecine du travail

Question écrite n° 99386

Texte de la question

M. Daniel Boisserie appelle l'attention de M. le ministre délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes sur les visites médicales auxquelles sont astreints les salariés des entreprises. Il lui demande si, dans le cas où le salarié n'est pas en mesure d'être présent, la nouvelle visite est à la charge financière de l'employeur.

Données clés

Auteur : [M. Daniel Boisserie](#)

Circonscription : Haute-Vienne (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 99386

Rubrique : Travail

Ministère interrogé : emploi, travail et insertion professionnelle des jeunes

Ministère attributaire : travail, relations sociales et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 juillet 2006, page 7206